

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

19 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Stéphanie COULOMB, Patricia MOUSSONNE, Maud KUCZMA, Nicolas DUPRAT, Sébastien POUX, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Sabrina DMYTRIAT, Jérôme PUCHOIS, Mathieu FORMOSA, Sandra SAMPAIO, Philippe MARAIS

Etaient absents : Aziz CHIBLI

Avaient donné procuration : Mylène AGUILA a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Abilio GABRIEL

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 – Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2022

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.

N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est arrêté.

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance de signer ce procès-verbal.

2 – Délibérations

N° de dossier :7-1-2022 Délibération sur les tarifs de locations de la salle des fêtes pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération concernant les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2023.

Cependant, il indique que le tarif de location des habitants et des associations extérieures à la commune pour une location en semaine n'a pas été examinées. Il rajoute que l'électricité augmente et propose d'ajuster ces deux tarifs.

Thierry BONCOURRE propose d'augmenter sans dépasser 50 € soit entre 25 et 30 €. Il pense que les habitants payent suffisamment d'impôts et n'est pas favorable à appliquer une forte augmentation.

Monsieur le Maire rappelle que la location débute le vendredi. Il rajoute qu'en hiver il y a aura le chauffage et en été la climatisation.

Abilio GABRIEL propose un forfait de maximum 50 € pour les habitants de la commune.

Sébastien POUX soumet la problématique de l'augmentation de l'électricité. Il faudrait précisément effectuer des simulations. Il pense que faire payer au sac poubelle est compliqué. Le contrat de location va être difficile. Il rajoute qu'un point de vue administratif, il faciliter le travail de la secrétaire et ne pas alourdir ses tâches. Le forfait est le mieux.

Monsieur le Maire demande simplement une augmentation ou pas sans forfait.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.

- Nouveau tarif de location pour les habitants à compter du 1^{er} janvier 2023 : 250 €
- Nouveau tarif de location pour les associations extérieures à compter du 1^{er} janvier 2023 : 580 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N° de dossier : 7-2-2022 Délibération sur la location de la benne pour les déchets verts

Monsieur le Maire informe que le nouveau camion polybenne est équipé de ridelles. Il informe avoir eu des demandes de mise à disposition de la benne uniquement pour les déchets verts. Il propose à l'assemblée de mettre à disposition, selon des conditions, la benne uniquement pour les déchets verts.

Thierry BONCOURRE remarque que cette location devra compenser le gasoil et le temps passé des employés communaux.

Patricia MOUSSONNE s'interroge sur les jours de location.

Monsieur le Maire propose les solutions :

- 1 -Dépôt 16h jusqu'au lendemain 8h
- 2 - Week end : vendredi 16h au lundi 8h

Thierry BONCOURRE alerte sur le dépôt d'un chèque de caution car les bennes se dérobent facilement.

Monsieur le Maire informe que la benne ne sera pas déposée sur la voie publique. Elle devra être dans un jardin clos. Il propose que la caution soit l'équivalent du prix de la benne.

Sébastien POUX rappelle que la benne est équipée d'un verrouillage et informe que le prix d'une benne s'élève à 4 000.00 €.

Maud KUCZMA alerte sur le montant de la caution de 4 000 € dans le sens où le compte n'est pas approvisionné, quel recours à la mairie ?

Monsieur le Maire informe qu'un avenant à la régie sera rédigé pour cette mise à disposition.

Stéphanie COULOMB s'interroge sur la mise en place d'un tarif semaine différent d'un tarif Week end.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à l'application de plusieurs tarifs mais en un seul.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.

Le tarif de location de la benne à déchets verts à compter de ce jour est d'un montant de 30 € que la location soit en semaine ou le week-end.

Un contrat sera rédigé.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N° de dossier : 7-3-2022 Délibération sur le retrait de la délibération n°6-2-2022 concernant la fixation du régime Indemnitaire global des régisseurs de recettes

Monsieur le Maire informe que le cumul des primes n'est pas cumulable avec le RIFSEEP.

Monsieur le Maire demande l'annulation de la délibération 6-2-2022 et sollicite la mise en place du RIFSEEP rapidement afin que le régisseur puisse percevoir cette indemnité.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents pour le retrait.

N° de dossier : 7-4-2022 Délibération de la création des voies route d'Esperce et Impasse de Mercié

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'agent des finances concernant la prise d'une délibération sur la création de ces nouvelles adresses en notant les références cadastrales des propriétaires concernés.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

3 – Réflexion sur le cadeau ou le repas des aînés repas :

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître les avis des élus sur le choix entre un repas et un colis.

Sébastien POUX pense que le repas est attendu depuis cette période COVID.

Monsieur le Maire informe que le repas est prévu le 11 décembre (soit le 2eme dimanche du mois de décembre) comme les vœux du maire qui est institué le 2eme vendredis du mois de janvier.

Philippe MARAIS donne un avis favorable à remettre le repas, comme l'avant COVID.

Monsieur le maire passe au vote à scrutin public.

Elus pour le repas : 8 (Sébastien POUX, Nicolas DUPRAT, Stéphanie COULOMB, Jean-Claude BLANC (Maire), Thierry BONCOURRE, Philippe MARAIS, Sabrina DMYTTRIAT, Jérôme PUCHOIS)

Elus pour le colis : 5 (Maud KUCZMA, Patricia MOUSSONNE, Mathieu FORMOSA, Abilio GABRIEL, Sandra SAMPAIO (pouvoir de Mylène AGUILA))

4- Questions diverses

- Devis busage avenue des Pyrénées : Monsieur le Maire communique le devis de l'entreprise GALY-LAYBAX. Il indique que le projet est de buser le côté gauche de l'avenue des Pyrénées afin de permettre aux véhicules de se croiser et de faciliter le stationnement des riverains. Il rajoute avoir un rendez-vous le mercredi 26 octobre avec le service routier afin de faire valider le projet. Ces travaux sont prévus avec le pool routier. Le devis s'élève à 8 586 € TTC.
- Taxi : Monsieur le Maire informe de la demande d'un emplacement de taxi. Monsieur le Maire donne un avis favorable à cette demande.

- **Thierry BONCOURRE** s'interroge sur le lieu de la place.
 - **Monsieur le Maire** répond qu'il n'y a pas de place fixe mais que cela concerne une simple autorisation. Il demande le droit d'exercer sa profession de taxi étant donné qu'il ne réside pas sur la commune.
- **Ordures Ménagères (O.M)**: Monsieur le Maire informe que le déploiement est compliqué. Les colonnes sont dégradées. Il précise que depuis la mise en place, il y a 7 mois, on remarque une économie de 1 200 tonnes d'OM. Monsieur le Maire constate très peu de dépôt sauvage. Monsieur le Maire informe que suite à la réunion du 18 octobre, trois scénarios pour la mise en place ont été proposés :
 - 1-** Déploiement en 2023, comptabilisation en 2024 puis une facture en 2025.
 - 2-** Déploiement en 2024, comptabilisation en 2025 puis une facture en 2026.
 - 3-** Déploiement en 2024, comptabilisation en 2025 puis une facture en 2026 (pour les grandes villes)

Monsieur le Maire informe souhaite retenir cette 3eme solution car toutes les communes de la Communauté de Communes n'ont pas mis en place ce déploiement. En effet, les communes de Miremont, Cintegabelle, Le Vernet, Venerque, Auterive n'ont pas mis en place ce nouveau schéma de collecte. Les petites communes qui ont déjà ce nouveau schéma exigent que la taxe incitative soit appliquée une fois que l'ensemble des 19 communes de la Communauté de Communes Bassin Auterivain soient prêtes.

Monsieur le Maire informe que la mise en place des colonnes enterrées sur la place du village est toujours en suspens suite à un litige avec les ABF. Lors du dernier mail de Mr MOURAREAU, il précise qu'il validera quelque soit l'emplacement. Monsieur le maire attend, toutefois, le retour de l'accord du permis de construire pour cet emplacement.

Monsieur le Maire indique être en désaccord sur le fait que les coûts seront bas avec cette mise en place de tris. En effet, Monsieur le Maire pense que le coût

des camions, des mises en place de colonnes ne peut pas représenter des prix bas.

- **Fête locale** : Monsieur le Maire informe que la fête locale s'est très bien déroulée avec la présence d'environ 350 personnes aux moules frites, 500 au tapas, 280 au cassoulet.
- **Repas du terroir pour les écoles** : Présence de 220 personnes. Monsieur le Maire remercie le comité des fêtes de Lagrâce-Dieu.
- **Eclairages publics** : Monsieur le Maire remarque l'extinction des lumières afin de faire des économies. Il informe qu'une réunion se déroulera le 3 novembre à 10h à Gaillac-Toulza avec le SDEHG (Syndicat Départemental D'énergie de la Haute-Garonne). Monsieur le Maire invite les élus disponibles.
 - * **Thierry BONCOURRE** propose une extinction de 23h à 5h.
 - * **Monsieur le Maire** informe que ce projet ne va pas s'appliquer immédiatement car il faut consulter le SDEHG et mettre en place des horloges spéciales mais aussi chiffrer le coût.
 - * **Thierry BONCOURRE** remarque qu'une enquête a été réalisée par le SDEHG et le résultat montre que 98 % des personnes sont favorables à l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- **Subvention du tracteur** : Une subvention du Conseil Départemental a été notifiée d'un montant de 2 285,90 € pour un achat de 6 660 €
- **La subvention du camion** est en attente de versement
- **Jérôme PUCHOIS** informe que les documents pour la reprise du lotissement ont bien été reçues en mairie et sont conformes. La délibération de reprise sera actée au prochain conseil municipal.
- **Travaux place du village** : L'entreprise CESSSES s'est déplacée ce jour pour établir un devis.

- Fuite d'eau à la salle des fêtes : Une déclaration d'assurance a été effectuée. Un devis de réparation a été réalisé

- **Stéphanie COULOMB** informe que suite à l'indisponibilité de Mylène jusqu'à début 2023 :
 - le site internet sera gérée par Sandra SAMPAIO
 - le site Facebook sera géré par Jérôme PUCHOIS et Sabrina DMYTRTIAT.
 - La gazette avec la distribution des vœux sera gérée par Stéphanie COULOMB et Maud KUCZMA

- **Sébastien POUX** informe du projet de fleurissement du monument aux morts et devant la mairie à l'occasion du 11 novembre. Le but est de continuer à égayer le village pendant l'hiver.

- **Abilio GABRIEL** félicite les employés pour leur travail. Il souhaite que les bords de route soient faits

Séance levée à 21h20

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire



Le (ou la) secrétaire de séance

